

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9891>

Les textes officiels de l'été

- Actualité - Au journal officiel -



Date de mise en ligne : lundi 31 août 2026

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale &
associative - Tous droits réservés

Retrouvez une sélection de textes publiés au journal officiel durant l'été 2026 qui auraient pu vous échapper et vous intéresser.

Action sociale & solidarité

- LOI n° 2026-630 du 13 juillet 2026 visant à assurer le **droit de chaque enfant à être assisté d'un avocat dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative et de protection de l'enfance**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-630 du 13 juillet 2026 visant à assurer le droit de chaque enfant à être assisté d'un avocat dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative et de protection de l'enfance](#)

[NOR : JUSF2534988L](#)

- Arrêté du 16 juillet 2026 portant **notification pour l'année 2026 des attributions individuelles revenant aux communes au titre de l'accompagnement financier dans le cadre du service public à la petite enfance**

[NOR : SFHA2619558A](#)

- Arrêté du 20 juillet 2026 relatif au versement des **subventions définitives de l'Etat aux maisons départementales des personnes handicapées** au titre de l'année 2026

[NOR : SFHA2616146A](#)

- Arrêté du 21 juillet 2026 fixant les **modalités d'exercice dématérialisé des missions de coordination en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**

[NOR : SFHA2616272A](#)

- Ordonnance n° 2026-647 du 22 juillet 2026 relative à l'extension et à l'**adaptation du code de la sécurité sociale à Mayotte** et à l'accélération de la convergence sociale en matière de sécurité sociale et de minima sociaux

[Le rapport au Président de la République](#)

[NOR : TRSS2615197R](#)

- Ordonnance n° 2026-648 du 22 juillet 2026 relative à la **sécurité sociale à Saint-Pierre-et-Miquelon**

[Le rapport au président de la République](#)

[NOR : TRSS2615256R](#)

- Arrêté du 22 juillet 2026 fixant le **montant du financement de l'Etat pour l'accueil des enfants de moins de trois ans confiés au titre de la protection de l'enfance en pouponnière** à caractère social autonome ou au sein d'un autre établissement social et médico-social

[NOR : SFHA2620303A](#)

- Décret n° 2026-664 du 23 juillet 2026 portant application du IV de l'article 4 de la loi n° 2025-594 du 30 juin 2025 contre toutes les **fraudes aux aides publiques**

modalités de transmission des informations utiles dans le cadre de la lutte contre la fraude par les organismes de qualification, les organismes de contrôle de ces organismes de qualification, et les organismes instructeurs des demandes d'agrément et des rapports de contrôle, auprès de l'Agence nationale de l'habitat et du service de l'Etat chargé de la coordination interministérielle pour la lutte contre la fraude aux finances publiques.

[NOR : VL0L2603826D](#)

- Décret n° 2026-713 du 31 juillet 2026 relatif à la **convergence de la prime d'activité à Mayotte**

le décret a pour objet de revaloriser le montant forfaitaire et la bonification individuelle de la prime d'activité et d'aligner certains de ses paramètres sur ceux en vigueur sur le reste du territoire. Il s'inscrit dans le cadre de la première étape de la convergence sociale à Mayotte.

[NOR : TRSA2618611D](#)

- Décret n° 2026-731 du 1er août 2026 relatif aux **établissements et services d'accueil du jeune enfant**

le décret modifie les règles relatives à la composition du personnel chargé de l'encadrement des enfants des établissements et services d'accueil du jeune enfant (modalités de calcul des effectifs chargés de l'encadrement des enfants en fonction de leur qualification) et à l'autorisation de création de ces établissements et services.

[NOR : SFHA2613678D](#)

- Arrêté du 6 août 2026 fixant d'une part les conditions de délivrance et le montant des **aides de l'Etat au volontariat de solidarité internationale** et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations aux volontaires

[NOR : EAEM2619979A](#)

- Décret n° 2026-750 du 7 août 2026 portant **modification de l'article D. 178-3 du code de la sécurité sociale**

modification des modalités de calcul de la part forfaitaire du concours mentionné au c du 3° de l'article L. 223-8 du code de la sécurité sociale versé pour l'installation ou le fonctionnement des maisons départementales des

personnes handicapées afin de tenir compte de l'évolution de la subvention mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 146-4-2 du code de l'action sociale et des familles.

[NOR : SFHA2611228D](#)

- Décret n° 2026-760 du 8 août 2026 relatif aux **indicateurs transmis par les établissements et services relevant du 6^o du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles** et publiés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

le décret ajoute trois indicateurs aux indicateurs transmis par les établissements et services pour personnes âgées à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en vue d'une publication par celle-ci à destination du grand public.

[NOR : SFHA2615329D](#)

- Arrêté du 8 août 2026 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2022 relatif à la **définition et aux modalités de calcul des indicateurs mentionnés à l'article D. 312-211 du code de l'action sociale et des familles**

cet arrêté précise le contenu et les modalités de calcul de trois indicateurs (taux d'encadrement des personnes accompagnées, taux d'absentéisme et de taux de rotation du personnel) devant faire l'objet d'une publication pour le grand public.

[NOR : SFHA2615328A](#)

- Arrêté du 11 août 2026 relatif au **versement de la subvention de l'Etat aux maisons départementales des personnes handicapées** au titre de leurs actions en matière de gestion du risque notamment concernant l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés en 2026

[NOR : SFHA2621450A](#)

LOI n° 2026-794 du 18 août 2026 relative au **droit à l'aide à mourir**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-794 du 18 août 2026 relative au droit à l'aide à mourir](#)

[NOR : SFHX2515569L](#)

- Décret n° 2026-799 du 18 août 2026 portant **revalorisation du revenu de solidarité** en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon

le texte procède à la revalorisation annuelle du revenu de solidarité en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions que celles de l'allocation de solidarité spécifique. Le montant mensuel du revenu de solidarité est porté de 608,91 euros à 613,78 euros.

[NOR : MOMO2608909D](#)

Aménagement du territoire

- Arrêté du 9 juillet 2026 pris pour l'application de l'article 3 de la loi n° 2025-176 du 24 février 2025 d'**urgence pour Mayotte**

[NOR : MENA2615125A](#)

- Décret n° 2026-737 du 5 août 2026 pris pour application de l'article 4 de la loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la **refondation de Mayotte**

dans le cadre de l'autorité fonctionnelle du préfet de Mayotte prévue, jusqu'au 31 décembre 2030, par article 4 de la loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte, le décret définit les attributions du préfet de Mayotte à l'égard des chefs des services déconcentrés et des établissements publics concernés, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action de l'Etat portant sur la reconstruction et la refondation de Mayotte. Il rappelle les exclusions aux compétences des préfets des articles 33, 60-2 et 87-2 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 qui restent applicables au préfet de Mayotte. Enfin, il précise que les règles applicables en matière de délégation de signature du préfet de Mayotte sont identiques à celles du préfet de région et du préfet de département prévues par le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.

[NOR : INTP2615681D](#)

- Accord-cadre entre l'Etat et la collectivité territoriale de la Martinique relatif à la **proposition de réforme institutionnelle pour la Martinique**

[NOR : MOMX2619329X](#)

LOI n° 2026-797 du 18 août 2026 pour une **montagne vivante et souveraine**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-797 du 18 août 2026 pour une montagne vivante et souveraine](#)

[NOR : TECX2612763L](#)

Assurances, catastrophes naturelles & prévention des risques

Arrêté du 10 juillet 2026 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrain, les vents cycloniques et les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols).**

[NOR : INTE2618641A](#)

Arrêté du 31 juillet 2026 portant **reconnaissance de sinistre de grande ampleur concernant les feux de forêt dans les départements de Gironde et des Landes**

l'arrêté porte reconnaissance de sinistre de grande ampleur pour les incendies de Saumos (Gironde) et de Biscarosse (Landes) qui a pour effet de simplifier la coupe des arbres incendiés dans ces zones, dans un objectif de mise en sécurité des personnes et des biens.

[NOR : TECT2621249A](#)

- Décret n° 2026-788 du 12 août 2026 relatif à la **simplification de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC)**

Le décret simplifie les modalités de gestion de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC). Créée par la LFI 2008 et régie par les articles L. 1613-6 et R.1613-3 et suivants du code général des collectivités territoriales, cette dotation permet à l'Etat de participer à la remise en état des biens réputés non assurables des collectivités de métropole frappées par des événements climatiques et géologiques graves.

[NOR : ATDB2615878D](#)

- Circulaire du 12 août 2026 relative à la **mise en œuvre du plan ORSEC disposition spécifique Sauvetage aéroterrestre (SATER)**

La recherche et le sauvetage des aéronefs en détresse font l'objet d'une organisation reconnue au plan international appelée Search and Rescue (SAR - recherche et sauvetage). Celle-ci est déclinée sur le territoire français par le plan national SAR supervisé par la direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et par l'Armée de l'Air et de l'Espace (ARCC).

Au niveau territorial, le plan ORSEC disposition spécifique « sauvetage aéroterrestre (SATER) » structure la conduite des opérations de recherche et de sauvetage des aéronefs en détresse sous l'autorité des préfets de département, directeurs des opérations : opérations de recherche (DOR) puis de secours (DOS) s'il y a des survivants. Ce plan vise à localiser par des moyens terrestres, nautiques, subaquatiques et radioélectriques les épaves d'aéronef dans les délais les plus courts afin d'apporter assistance à ses occupants par la mobilisation des entités search and rescue. Celles-ci agissent sous la conduite du Commandant des Opérations de Recherche (COR) issu des forces de sécurité intérieure (police nationale ou gendarmerie nationale).

Le plan SATER vient en amont du déclenchement du plan destiné à porter secours à de nombreuses victimes (ORSEC disposition générale NoVi), ou d'interventions de secours à personne de moindre ampleur selon les circonstances de l'accident.

La présente instruction reprend les dispositions de l'instruction interministérielle relative au plan de secours spécialisé SATER départemental du 14 novembre 1997, qu'elle actualise sans changement doctrinal.

[NOR : INTE2611045J](#)(PDF)

Décret n° 2026-803 du 20 août 2026 portant adoption de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

adoption de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (2025-2030).

La stratégie nationale de gestion du trait de côte constitue le cadre de référence pour la politique publique d'adaptation de la bande côtière aux effets du changement climatique.

Elle vise à accélérer la mise en œuvre de cette politique en invitant les acteurs territoriaux à repenser leur politique d'aménagement, tout en s'appuyant sur le rôle des milieux naturels côtiers. Elle s'applique dans l'Hexagone, en Corse et dans les territoires ultra-marins en fonction de leurs compétences propres.

La stratégie identifie cinq grands axes pour les cinq ans à venir : le renforcement des connaissances, l'engagement des territoires dans une trajectoire d'adaptation, la mobilisation des outils d'aménagement et de gestion souple, la sensibilisation des acteurs et le financement de l'adaptation des littoraux. Elle présente dix-sept actions pour atteindre ces objectifs, déclinées en soixante mesures concrètes accompagnées d'indicateurs permettant de suivre régulièrement leur mise en œuvre.

L'adoption de cette stratégie concrétise l'action 2 de la mesure 4 du 3e Plan national d'adaptation au changement climatique.

[NOR : TECL2520491D](#)

Citoyenneté

- Arrêté du 3 juillet 2026 portant approbation du **livret du citoyen** mentionné à l'article 37 du décret n° 93-136 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française

[NOR : INTV2612527A](#)

Commande publique

Circulaire du 12 août 2026 relative à l'**exécution des contrats de la commande publique dans le contexte des incendies de forêt survenus à l'été 2026**

La présente circulaire précise les recommandations applicables à l'exécution des contrats de la commande publique affectés par les incendies de forêt survenus à l'été 2026. Elle rappelle les dispositifs prévus par le code de la commande publique permettant d'adapter les conditions d'exécution des contrats concernés ainsi que la faculté, pour les acheteurs et autorités concédantes, de renoncer aux pénalités de retard lorsque les circonstances le justifient.

[NOR : PRMX2622165C](#) (PDF)

- Décret n° 2026-780 du 14 août 2026 relatif à la **création du Conseil national de la commande publique**

le décret modifie le code de la commande publique afin de substituer à l'observatoire économique de la commande publique un Conseil national de la commande publique. Cette évolution a vocation à renforcer la visibilité et les missions de cette nouvelle instance afin d'affirmer son rôle d'animation et d'éclairage de l'impact économique de la commande publique auprès de la communauté professionnelle.

[NOR : ECOM2614891D](#)

- Décret n° 2026-792 du 15 août 2026 créant un **seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable temporaire pour les marchés de travaux d'installation de pompes à chaleur ou de raccordement au réseau de chaleur urbain**

Le décret crée un seuil temporaire de dispense de procédure pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 140 000 euros hors taxes (HT) portant sur l'installation de pompes à chaleur dans les bâtiments ou le raccordement au réseau de chaleur urbain.

[NOR : CPPM2613643D](#)

Compliance & transparence de la vie publique

- Circulaire du 18 août 2026 relative à la **lutte contre les atteintes à la probité au sein des administrations et des établissements publics de l'Etat**

La présente circulaire présente un ensemble de mesures visant à renforcer la lutte contre les atteintes à la probité que les administrations de l'Etat peuvent immédiatement mettre en œuvre en application du droit existant. Ces mesures répondent à deux objectifs : d'une part, mieux prévenir et détecter les atteintes à la probité ; d'autre part, consolider la politique disciplinaire en la matière.

[NOR : PRMX2622445C](#) (PDF)

Culture & patrimoine

- Circulaire du 1er juin 2026 visant à mobiliser l'administration territoriale de l'Etat en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel : identification des projets de restauration, dispositifs financiers, renforcement des démarches d'inventaire et sécurité/sûreté des sites culturels

Les édifices et les objets mobiliers affectés aux cultes, protégés ou non au titre des monuments historiques, constituent

une part essentielle du patrimoine culturel de la France. La baisse de la pratique religieuse tend à laisser à l'abandon de nombreux édifices, et à pénaliser leur entretien et leur conservation, surtout dans les petites communes, lorsqu'elles en sont propriétaires. La présente instruction a pour objet de rappeler aux préfets et aux DRAC l'ensemble des outils qu'ils peuvent mobiliser pour contribuer à la conservation de ces biens culturels, et de leur demander de progresser dans l'identification et dans l'inventaire de ces biens.

[NOR : MICC2610261j](#) (PDF)

•

Arrêté du 3 juillet 2026 portant application de l'article 3 du décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 modifié relatif au « **pass Culture** »

[NOR : MICB2602402A](#)

- Circulaire du 23 juillet relative à la **modernisation de la politique des sites**

Cette circulaire vise à accompagner les services déconcentrés dans la mise en œuvre des évolutions introduites par le décret n° 2026-291 du 17 avril 2026 portant modernisation du régime applicable aux sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement. Elle détaille les modifications apportées aux procédures et propose des solutions organisationnelles permettant d'intégrer ces évolutions, telles que : la construction d'une articulation entre l'inspecteur des sites (DREAL) et l'architecte des bâtiments de France (UDAP) pour garantir une prise de décision éclairée au regard des motifs qui ont prévalu au classement et de l'historique du site ; l'invitation à confirmer ou instaurer un « guichet unique » au sein des services déconcentrés permettant d'assurer localement la réception, la coordination et l'instruction des autorisations spéciales de travaux préfectorales et ministérielles. Au-delà de ces dispositions techniques, cette circulaire actualise les orientations stratégiques de la politique des sites, dans la continuité de celles portées par la circulaire du 30 octobre 2000. Elle se décline à travers les axes suivants : 1) L'importance d'une gestion pérenne des sites protégés. En rappelant le principe selon lequel les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés sans autorisation, la circulaire insiste sur la nécessité d'élaborer des orientations de gestion adaptées à chaque site, dès leur classement ou inscription ; 2) La transversalité intrinsèque de cette politique. Levier d'action pour les politiques publiques environnementales et d'aménagement durable, la politique des sites génère des externalités positives à l'égard, par exemple, des enjeux climatiques (adaptation aux sécheresses, feux de forêt, érosion côtière) et de préservation des ressources (eau, sols, biodiversité) ; 3) L'enjeu de l'appropriation locale par le biais d'une image revalorisée. L'objectif est de renforcer l'acceptabilité et l'efficacité de la protection, dans la continuité des chantiers de communication menés par le ministère.

[NOR : TECK2621012C](#) (PDF)

- LOI n° 2026-795 du 18 août 2026 visant à moderniser la **gestion du patrimoine immobilier de l'Etat**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-795 du 18 août 2026 visant à moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat](#)

[NOR : CPPX2602245L](#)

Défense nationale

- LOI n° 2026-791 du 16 août 2026 actualisant la **programmation militaire** pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-791 du 16 août 2026 actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense](#)

[NOR : ARMD2602476L](#)

- Décret n° 2026-827 du 28 août 2026 relatif au **volontariat d'appelé du service national**

le décret précise les dispositions statutaires applicables aux appelés du service national au sens de l'article L. 4132-11-1 du code de la défense et apporte des modifications de cohérence au code de la défense ainsi qu'aux statuts particuliers de certains corps militaires.

[NOR : ARMH2616711D](#)

- Décret n° 2026-828 du 28 août 2026 relatif à la **rémunération des volontaires dans les armées et des appelés du service national et modifiant diverses dispositions réglementaires**

le décret attribue aux appelés du service national au sens de l'article L. 4132-11-1 du code de la défense un régime de solde et un régime de rémunération identiques à ceux des volontaires dans les armées. Les appelés du service national au sens de l'article L. 4132-11-1 du code de la défense percevront en conséquence le régime de solde des volontaires dans les armées et les primes et indemnités ouvertes aux militaires à solde mensuelle, sous réserve de remplir par ailleurs les conditions réglementaires d'ouverture du droit. Toutefois, la prime d'installation outre-mer, la prime d'installation en métropole ainsi que l'indemnité d'éloignement ne sont ouvertes qu'aux volontaires dans les armées, dans les mêmes conditions que pour les militaires à solde mensuelle. Des modifications sont également opérées pour intégrer les volontaires dans les armées et les appelés du service national parmi les militaires pouvant être administrés et gérés par le secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense et la direction générale de l'armement.

[NOR : ARMH2621466D](#)

Eau & assainissement

Arrêté du 16 juillet 2026 relatif au **traitement des déchets liquides dans certaines installations** relevant des rubriques 2790 (traitement de déchets dangereux) ou 2791 (traitement de déchets non dangereux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

le présent arrêté définit des prescriptions pour le traitement des déchets liquides susceptibles de contenir des substances per- ou polyfluoroalkylées (PFAS) en vue de réduire les rejets aqueux de PFAS vers le milieu naturel.

[NOR : TECP2618033A](#)

- Arrêté du 28 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au **programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution** pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique

[NOR : SFHP2610435A](#)

- Décret n° 2026-740 du 6 août 2026 ajustant les **mesures de police de l'eau applicables aux droits fondés en titre**

modification de l'article R. 214-18-1 du code de l'environnement supprimant le pouvoir du préfet d'abroger un droit fondé en titre.

[NOR : TECL2604111D](#)

•

Arrêté du 29 juillet 2026 relatif à l'**utilisation à titre expérimental d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques**, en application de l'article 2 du décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 et modifiant l'arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux conditions sanitaires d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques pris en application de l'article R. 1322-94 du code de la santé publique

[NOR : SFHP2607565A](#)

LOI n° 2026-796 du 18 août 2026 d'urgence pour la **protection et la souveraineté agricoles**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-796 du 18 août 2026 d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles](#)

[NOR : AGRS2603566L](#)

Economie, formation & emploi

- Décret n° 2026-643 du 21 juillet 2026 portant modification du décret n° 2026-105 du 19 février 2026 relatif au **crédit à la consommation**

le décret précise la date d'entrée en vigueur des dispositions relevant du domaine réglementaire nécessaires à la mise en œuvre des dispositions législatives issues de l'ordonnance du 3 septembre 2025 relative au crédit à la consommation modifiée par l'ordonnance du 2 décembre 2025.

[NOR : ECOT2610883D](#)

- Décret n° 2026-662 du 23 juillet 2026 relatif aux modalités de recueil, de conservation et de retrait du consentement du consommateur à des fins de **prospection commerciale par voie téléphonique**

le présent décret définit les modalités d'application du nouveau régime de consentement du consommateur au démarchage téléphonique (ou opt-in) entrant en vigueur le 11 août 2026, qui se substituera à la liste d'opposition au

démarchage téléphonique dite BLOCTEL.

Il précise, d'une part, les conditions de recueil du consentement, entendu comme une manifestation de volonté libre, spécifique, éclairée, univoque et révocable, par laquelle une personne accepte, par un acte positif clair, l'utilisation de ses données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale par voie téléphonique. Il encadre, d'autre part, les modalités de conservation, d'accès et de retrait dudit consentement.

Par ailleurs, le décret détermine les conditions d'application du cinquième alinéa de l'article L. 223-1, selon lequel le consommateur peut être appelé à sa demande expresse par un professionnel concernant les produits et services relatifs à la rénovation énergétique et l'adaptation du logement à la vieillesse et au handicap, sous réserve d'un rappel dans un délai court.

Enfin, il modifie l'article D. 223-9 du code de la consommation afin de prendre en compte l'obligation, pour le professionnel, de mettre fin sans délai à l'appel en cas d'opposition du consommateur, et supprime son deuxième alinéa, dont les dispositions, moins précises, sont désormais remplacées par celles, plus détaillées, de l'article L. 223-1.

[NOR : PMEC2613897D](#)

- Décret n° 2026-677 du 27 juillet 2026 relatif à la **généralisation de la facturation électronique**

le décret prévoit une série de modifications des articles 242 nonies B et suivants de l'annexe II au code général des impôts (CGI) rendues nécessaire par l'évolution des dispositions des articles 289 bis, 289 E, 290, 290 A et 290 B du CGI dans leur rédaction issue de l'article 123 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026.

[NOR : CPPE2610307D](#)

- Décret n° 2026-679 du 27 juillet 2026 relatif aux **frais de premier équipement pédagogique des apprentis**

le texte modifie les modalités selon lesquelles sont pris en charge les frais de premier équipement pédagogique des apprentis par l'opérateur de compétences. Il permet aux opérateurs de compétences de fixer les forfaits de prise en charge en tenant compte de la nature des activités des apprentis et en réserve la prise en charge aux diplômes et certifications correspondant au plus au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles. Le décret modifie par ailleurs le plafond applicable aux forfaits ainsi fixés par les opérateurs de compétences et prévoit que la demande de prise en charge doit être transmise par le centre de formation d'apprentis à l'opérateur de compétences dans les douze mois suivant la conclusion du contrat d'apprentissage.

[NOR : TRSD2618538D](#)

- Arrêté du 29 juillet 2026 relatif au **taux d'intérêt du livret d'épargne populaire**

Pour la période du 1er août 2026 au 31 janvier 2027, sans préjudice des dispositions mentionnées au 3^Â du II de l'article 1er de l'arrêté du 27 janvier 2021 susvisé, le taux mentionné au 3^Â du I du même article est fixé à **2,50 %**.

[NOR : ECOT2618570A](#)

- Décret n° 2026-718 du 30 juillet 2026 relatif aux **investissements étrangers en France**

procédure applicable aux investissements étrangers en France réalisés dans des sociétés françaises dont les actions sont admises aux négociations sur un marché étranger par des investisseurs non ressortissants européens.

[NOR : ECOT2613445D](#)

- Décret n° 2026-719 du 1er août 2026 relatif au **crédit à la consommation**

le décret met en œuvre l'ordonnance du 3 septembre 2025 relative au crédit à la consommation modifiée par l'ordonnance du 2 décembre 2025. Il précise les obligations de documentation et de conservation des documents mobilisés pour réaliser l'analyse de solvabilité. Il définit également les missions des services de conseil aux personnes endettées, en retenant un critère objectif de difficulté financière : les emprunteurs sur le point d'être inscrits au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP). Un lien est établi avec l'article L. 751-4 du code de la

consommation, qui encadre l'information des emprunteurs sur leur inscription au FICP et l'existence de ces services. L'indépendance des structures est garantie dès lors qu'elles n'acceptent ni ne sollicitent d'instructions des acteurs du crédit (prêteurs, intermédiaires, acheteurs ou gestionnaires de crédits). Enfin, le décret maintient deux régimes de formation distincts selon la nature du crédit distribué : crédit immobilier et crédit à la consommation.

[NOR : ECOT2617101D](#)

- Décret n° 2026-720 du 1er août 2026 instituant une **aide aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant du gazole non routier**

[NOR : PMEI2619918D](#)

- Décret n° 2025-776 du 7 août 2025 portant création d'une **aide pour les entreprises touchées par les conséquences économiques résultant des troubles à l'ordre public d'octobre et novembre 2024 en Martinique**

[NOR : MOMO2517127D](#)

•

Décret n° 2026-776 du 14 août 2026 portant **création d'une aide exceptionnelle à destination des entreprises de moins de deux cent cinquante salariés ayant subi les conséquences des incendies et ayant fait l'objet d'une mesure d'évacuation ou de confinement**

le texte instaure une aide exceptionnelle aux entreprises de moins de 250 salariés ayant pour objet de porter l'allocation d'activité partielle au niveau de l'indemnité d'activité partielle.

[NOR : TRSD2621987D](#)

Education nationale

- Arrêté du 21 juillet 2026 fixant le **calendrier scolaire de l'année 2027-2028**

[NOR : MENE2618978A](#)

- Décret n° 2026-687 du 28 juillet 2026 relatif à la **protection de la communauté éducative** dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

le décret a pour objet de permettre aux directeurs d'école et chefs d'établissement d'apporter une réponse à des faits ou actes faisant peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un membre de la communauté éducative ou compromettant gravement le déroulement des activités d'enseignement ou le fonctionnement normal de l'école ou de l'établissement, résultant du comportement d'un membre de la famille d'un élève lié à la scolarité de ce dernier. Il permet ainsi, après intervention du directeur académique des services de l'éducation nationale, de procéder à l'inscription de

l'élève dans une nouvelle école ou dans un nouvel établissement. Afin d'assurer une prise en charge adaptée et individualisée de l'élève dans sa nouvelle école ou dans son nouvel établissement, un suivi pédagogique, éducatif et social renforcé est mis en place jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

[NOR : MENE2613439D](#)

Elections

Instruction du 20 juillet 2026 relative à l'**organisation des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026**.

La présente instruction précise les mesures que les services préfectoraux ont à prendre avant, pendant et après le scrutin du 27 septembre 2026, ainsi que les différentes étapes de son organisation qui requièrent une vigilance particulière de leur part.

[NOR : INTP2618423C](#) (PDF)

- Décret n° 2026-646 du 22 juillet 2026 portant création d'une commission indépendante d'information du public en cas d'**ingérences étrangères en contexte électoral**

création d'une commission chargée d'informer le public en cas de survenance d'ingérences étrangères sur la base d'informations transmises par les autorités compétentes, durant les six mois précédant le premier jour du mois du renouvellement général des députés, des conseillers départementaux, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers municipaux, des conseillers communautaires, des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie, des membres de l'assemblée de la Polynésie française, des membres de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna, des conseillers territoriaux de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, des conseillers aux assemblées de Guyane, de Martinique et de Mayotte, des représentants au Parlement européen ainsi que des opérations référendaires.

[NOR : INTP2613132D](#)

- Arrêté du 22 juillet 2026 fixant la date et les **modalités de l'élection pour le** renouvellement des représentants des régions, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au **Conseil national d'évaluation des normes**

[NOR : ATDB2615394A](#)

- Circulaire du 23 août 2026 relative à l'**attribution des nuances aux candidats aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

[NOR : INTP2618666C](#) (PDF)

Environnement & énergie

- Arrêté du 16 juin 2026 pris pour l'application des articles L. 433-62 et L. 433-93 du **code des impositions sur les biens et services**

les articles L. 433-62 et L. 433-93 du code des impositions sur les biens et services (CIBS), créés par le 3^o du C du I de l'article 81 de la loi n^o 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, prévoient que les tarifs de la taxe sur les déchets mis en décharge et de la taxe sur les déchets incinérés sont minorés, lorsque les déchets sont réceptionnés sur le territoire des collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, dans des proportions comprises entre 20 et 80 % et déterminées par arrêté conjoint des ministres chargés du budget, de l'outre-mer et de l'environnement, en fonction de l'ampleur des investissements éligibles en cours ou engagés en faveur du tri ou de la valorisation des déchets. Le présent arrêté fixe ces proportions pour chaque territoire concerné. La proportion des réfections est fonction de l'intensité d'investissement, obtenue en rapportant, pour chaque collectivité concernée, le montant des investissements éligibles au produit intérieur brut.

Les investissements pris en compte sont ceux qui répondent aux conditions suivantes :

– ils se rapportent à des projets réalisés sur le territoire de la collectivité territoriale concernée qui favorisent le tri ou la valorisation des déchets non dangereux et font l'objet, à ce titre, d'un soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

– ils correspondent à la part de financement supportée directement par la collectivité territoriale concernée ou par une commune, un établissement public de coopération intercommunale ou un syndicat mixte de son territoire et, lorsqu'une de ces entités publiques agit en qualité de maître d'ouvrage du projet, à la part de financement supportée par l'État, par ses opérateurs ou par des organisations européennes ou internationales ;

– ils sont en cours ou engagés à la date de publication du présent arrêté.

En application des 2^o à 6^o du D du I et du A du XII de l'article 81 de la loi de finances pour 2026, les articles L. 433-62 et L. 433-93 du CIBS s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2029 à La Réunion, jusqu'au 31 décembre 2031 en Guadeloupe et en Martinique et jusqu'au 31 décembre 2034 en Guyane et à Mayotte.

[NOR : CPPE2611280A](#)

- Arrêté du 7 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2024 précisant le **seuil d'émissions de gaz à effet de serre et la méthodologie pour qualifier l'hydrogène comme renouvelable ou bas-carbone**

à la suite de la publication du règlement délégué de l'Union européenne précisant une méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants bas carbone, l'arrêté précisant le seuil d'émissions de gaz à effet de serre et la méthodologie pour qualifier l'hydrogène comme renouvelable ou bas carbone est mis à jour pour tenir compte des règles définies au niveau européen. Par ailleurs, une méthode est proposée pour accorder la certification bas carbone aux installations en attendant la reconnaissance des systèmes volontaires par la Commission européenne ayant déposé un dossier pour être habilités à cette catégorie d'audit.

[NOR : ECOR2615893A](#)

•

Arrêté du 10 juillet 2026 fixant la **liste des usages des produits phytopharmaceutiques** pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles **pour les équipements sportifs ou parties d'équipements sportifs**

[NOR : TECL2618155A](#)

- Arrêté du 13 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 4 mai 2023 relatif à la **mise en place de mesures d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées pour prévenir les dommages aux troupeaux**

[NOR : TECL2617323A](#)

- Arrêté du 13 juillet 2026 modifiant la **nature et les caractéristiques des prestations de rénovation énergétique bénéficiant du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée** prévu à l'article 278-0 bis A du code général des impôts

[NOR : CPPE2619005A](#)

- Décret n° 2026-636 du 16 juillet 2026 relatif aux budgets carbone nationaux et à la **stratégie nationale bas-carbone**

le décret définit les budgets carbone qui constituent les objectifs de plafonds d'émissions de gaz à effet de serre de la France aux horizons 2024-2028, 2029-2033 et 2034-2038 et adopte les documents de la stratégie nationale bas-carbone révisée (n° 3), qui contient les orientations de politiques publiques pour la mise en œuvre de la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

[NOR : TECR2618516D](#)

- Arrêté du 17 juillet 2026 relatif à la composition du dossier de **demande d'indemnisation au fonds de garantie des risques liés à l'épandage des boues d'épuration urbaines ou industrielles**

[NOR : TECL2619377A](#)

•

Arrêté du 20 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 18 avril 2012 relatif aux **factures de fourniture d'électricité ou de gaz naturel**, à leurs modalités de paiement et aux conditions de report ou de remboursement des trop-perçus

mise en cohérence du cadre réglementaire avec les nouvelles dispositions de l'article L. 224-12 du code de la consommation issues de l'article 17 de la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne du 30 avril 2025 et ajout de nouvelles mesures visant à renforcer la protection du consommateur et faciliter la lecture de sa facture, et intégration de dispositions déjà applicables mais figurant dans le code de l'énergie ou dans des textes non codifiés.

[NOR : ECOC2216965A](#)

•

Décret n° 2026-701 du 30 juillet 2026 relatif à l'**usage de caméras individuelles par les inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité**

le décret détermine les conditions dans lesquelles les inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité peuvent procéder au moyen de caméras individuelles à un enregistrement audiovisuel de leurs

interventions lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident et d'encadrer l'utilisation des données ainsi collectées.

[NOR : TECL2601942D](#)

•

Arrêté du 30 juillet 2026 fixant le **barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement** pour l'année 2026

fixation pour l'année 2026 du barème hors taxes des redevances instituées par l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour financer le téléservice www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers.

[NOR : TECP2618584A](#)

•

Décision n° 498593 du 30 juillet 2026 du Conseil d'Etat statuant au contentieux

Les articles 1er, 3, 5 et 7, en tant qu'ils autorisent la chasse du pluvier argenté, et les articles 8 et 9 de l'arrêté de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques du 3 octobre 2024 relatif à l'ouverture et la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la saison cynégétique 2024-2025 sont annulés.

[NOR : CETX2621872S](#)

- Décret n° 2026-729 du 1er août 2026 relatif à la **protection des animaux de compagnie** dans les établissements mentionnés à l'article L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime

le décret crée deux contraventions sanctionnant la cession de chiens et de chats dans les établissements de vente et la présentation en animaleries d'animaux visibles d'une voie ouverte à la circulation publique.

[NOR : AGRG2612235D](#)

- Décret n° 2026-735 du 4 août 2026 portant diverses dispositions relatives aux **garanties d'origine de biogaz**

[NOR : ECOR2512191D](#)

•

Arrêté du 10 août 2026 modifiant l'arrêté du 10 juin 2023 fixant les **conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel**

[NOR : ECOR2618465A](#)

•

Décret n° 2026-771 du 13 août 2026 relatif au mécanisme de capacité institué pour la **sécurité de l'approvisionnement en électricité**

le décret comporte des ajustements rédactionnels et techniques nécessaire à l'application du décret n° 2025-1441 du 31 décembre 2025 relatif au mécanisme de capacité institué pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité. En ce sens, le décret précise le périmètre des capacités éligibles aux contrats de capacité pluriannuels et clarifie le cadre applicable aux contrats pluriannuels. Le texte modificatif adapte également la durée de la période dérogatoire sur les délais d'approbation des textes.

[NOR : ECOR2615072D](#)

•

Arrêté du 11 août 2026 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux **obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire**

arrêté relatif aux modalités d'application de l'obligation d'actions de réduction des consommations d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire. Le présent arrêté corrige une erreur matérielle en ajoutant les valeurs manquantes des formules de modulation de la composante USE pour sept sous-catégories.

[NOR : VL0L2620023A](#)

•

Arrêté du 10 août 2026 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la **liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts**

[NOR : TECL2619337A](#)

•

Arrêté du 12 août 2026 modifiant la **liste des oiseaux représentés et protégés dans les collectivités de la Guadeloupe, de Saint-Martin, de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon**

[NOR : TECL2619336A](#)

- Arrêté du 19 août 2026 modifiant le facteur de **conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité relatif au diagnostic de performance énergétique**

Arrêté modifiant le facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité relatif au diagnostic de performance énergétique. Le présent arrêté modifie de 1,9 à 1,7 la valeur du facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire pour l'électricité dans les diagnostics de performance énergétique et les audits énergétiques. L'arrêté institue également la possibilité de télécharger gratuitement une attestation de changement d'étiquette pour les anciens DPE et audits concernés, via l'observatoire de l'ADEME.

[NOR : VL0L2617030A](#)

- Décret n° 2026-805 du 20 août 2026 relatif au **plan de développement du réseau public de distribution d'électricité**

le décret définit le contenu des plans de développement des réseaux publics de distribution d'électricité et les modalités de consultation qui doivent être mises en œuvre préalablement à la publication de ces plans par les gestionnaires de réseau de distribution concernés.

[NOR : ECOR2618994D](#)

•

Décret n° 2026-815 du 24 août 2026 modifiant le décret n° 2018-786 du 12 septembre 2018 relatif à certaines **attributions du préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup**

la modification du décret consiste à permettre au préfet coordonnateur de suspendre les déclarations ou autorisations de tirs de défense sans contrainte calendaire ou atteinte du plafond de tir.

[NOR : TECL2536806D](#)

•

Arrêté du 26 août 2026 encadrant la **chasse de la tourterelle des bois** pour la saison cynégétique 2026-2027

[NOR : TECL2622860A](#)

- Décret n° 2026-829 du 28 août 2026 relatif au **régime unique de la haie**

conditions d'application des articles L. 412-22 à L. 412-27 du code de l'environnement qui soumet à déclaration unique préalable tout projet de destruction d'une haie mentionnée à l'article L. 412-21 du code de l'environnement. Ce décret précise les modalités de dépôt et d'instruction de la déclaration unique, les cas dans lesquels l'obtention d'une autorisation est requise. Il décrit également la procédure applicable en cas de travaux d'urgence. Enfin il encadre les dispositions territorialisées prévues par la loi notamment la période d'interdiction de travaux sur les haies.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur au lendemain de sa publication. Il s'applique aux projets de destruction de haies faisant l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation déposée à compter du 1er octobre 2026, et à compter du 1er septembre 2028 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

[NOR : TECL2521973D](#)

Finances publiques & fiscalité

•

Ordonnance n° 2026-671 du 27 juillet 2026 portant divers **ajustements du code des impositions sur les biens et services**

[Dossier Législatif : Ordonnance n° 2026-671 du 27 juillet 2026 portant divers ajustements du code des impositions sur les biens et services](#)

[NOR : ECOE2610185R](#)

- Arrêté du 27 juillet 2026 portant fixation au titre de l'année 2026 du **montant de la troisième fraction du concours particulier relatif aux bibliothèques**

[NOR : ATDB2614768A](#)

- Arrêté du 3 août 2026 constatant le **montant du droit à compensation résultant pour les régions**, les collectivités de Corse et de Saint-Martin, les collectivités territoriales de Martinique et de Guyane et le département-région de Mayotte de l'application des décrets n° 2021-521 et n° 2021-522 du 29 avril 2021 relatifs à la **rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

[NOR : ATDB2605756A](#)

- Arrêté du 3 août 2026 constatant le **montant du droit à compensation résultant pour les régions**, les collectivités de Corse et de Saint-Martin, les collectivités territoriales de Martinique et de Guyane et le département-région de Mayotte de l'application du décret n° 2022-477 du 4 avril 2022 relatif à la revalorisation **de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

[NOR : ATDB2605757A](#)

- Arrêté du 3 août 2026 constatant le **montant du droit à compensation résultant pour les régions**, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Martinique et de Guyane et le département-région de Mayotte de l'application du décret n° 2016-1901 du 28 décembre 2016 relatif aux **bourses accordées aux étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation de certaines professions de santé**

[NOR : ATDB2605759A](#)

-

Arrêté du 3 août 2026 constatant le **montant du droit à compensation des charges nouvelles nettes résultant pour les régions**, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Martinique et de Guyane et le département-région de Mayotte de l'application du décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021 **relatif aux modalités de versement de l'aide exceptionnelle prévue à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021** de finances rectificative pour 2021

[NOR : ATDB2605765A](#)

- Arrêté du 3 août 2026 constatant le **montant du droit à compensation résultant pour les régions** et la collectivité de Corse du transfert au 1er janvier 2023 des services ou parties de services de l'Etat chargés **des compétences d'autorité administrative en matière de gestion des sites « Natura 2000 »** exclusivement terrestres en application de l'article 61 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la

déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

[NOR : ATDB2605769A](#)

- Arrêté du 3 août 2026 constatant le montant du **droit à compensation des charges d'investissement et de fonctionnement résultant pour les départements et métropoles du transfert d'autoroutes, de routes ou de portions de voies non concédées** en application de l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

[NOR : ATDB2605772A](#)

- Arrêté du 3 août 2026 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2022 constatant le **montant du droit à compensation des charges nouvelles résultant pour la Collectivité européenne d'Alsace et l'eurométropole de Strasbourg du transfert des routes et autoroutes non concédées** en application de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace

[NOR : ATDB2605773A](#)

- Arrêté du 3 août 2026 constatant le **montant du droit à compensation résultant pour les communes du transfert des compétences en matière de police de la publicité** prévu par l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

[NOR : ATDB2605774A](#)

- Arrêté du 17 août 2026 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 fixant la **liste des versions de voitures particulières électriques ayant atteint le score environnemental minimal conditionnant l'éligibilité à certaines aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants**

[NOR : TECR2622128A](#)

- Décret n° 2026-804 du 20 août 2026 pris pour l'application du dernier alinéa du I de l'article 1498 du code général des impôts relatif aux **modalités d'évaluation foncière de certains magasins de très grandes surfaces exerçant une activité de vente de produits agricoles**

depuis 2017 et conformément aux dispositions de l'article 1498 du CGI, la valeur locative des locaux professionnels repose sur un classement de chaque local dans un sous-groupe, et à l'intérieur de chaque sous-groupe, dans une catégorie de locaux, dont la liste est fixée à l'article 310 Q de l'annexe II au CGI en fonction de sa nature et sa destination. Certains magasins spécialisés dans la vente de produits d'origine agricole peuvent disposer de surfaces de vente extérieures non couvertes, plus importantes que les surfaces de vente intérieures closes. Ces locaux étaient évalués pour leur superficie totale, intérieure comme extérieure, selon la catégorie des magasins de très grande surface, c'est-à-dire les magasins dont la surface est supérieure à 2 500 m². Le dernier alinéa du I de l'article 1498 du CGI dans sa rédaction issue l'article 114 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, prévoit que, à compter du 1er janvier 2026, les magasins de très grandes surfaces dont la surface extérieure est majoritaire et qui sont spécialisés dans la vente de produits d'origine agricole peuvent bénéficier d'un tarif au m² correspondant à une catégorie qui reflète mieux le caractère prédominant de leurs espaces non couverts à savoir la catégorie des terrains à usage

commercial ou industriel, dans des conditions précisées par décret.

Le décret vient préciser les modalités d'application de ce changement de catégorie notamment la liste des produits d'origine agricole concernés ainsi que les obligations déclaratives des contribuables.

[NOR : ECOE2611900D](#)

Fonction publique

- Arrêté du 15 juillet 2026 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2026 aux **fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** pour l'accès au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication

[NOR : INTH2618885A](#)

•

Décret n° 2026-676 du 27 juillet 2026 précisant l'**échelonnement indiciaire des élèves administrateurs territoriaux**

Ce décret a pour objet de compléter le décret n° 87-1098 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux administrateurs territoriaux des indices bruts relatifs aux deux échelons d'élève du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux. Il s'agit ainsi de pallier une erreur matérielle contenue dans le décret n° 2026-485 du 10 juin 2026 modifiant l'échelonnement indiciaire des administrateurs territoriaux.

[NOR : ATDB2619268D](#)

Décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 relatif aux **congés pour raisons de santé des agents publics** civils et militaires

le décret prévoit, pour les fonctionnaires et agents contractuels des trois versants de la fonction publique, ainsi que pour les ouvriers de l'Etat, la reprise des mesures applicables aux salariés en arrêt pour raisons médicales : utilisation du certificat d'arrêt de travail sécurisé, plafonnement de la durée des arrêts, obligations des agents en arrêt et modalités de contrôle. Le décret prévoit également des mesures diverses en matière de santé pour les agents de l'Etat : extension du champ de la subrogation, rémunération versée en congé de longue maladie. Enfin, le décret prévoit une évolution de la procédure afférente au temps partiel thérapeutique. Ainsi, tout refus opposé à une demande de temps partiel pour raison thérapeutique devra être précédé d'un entretien avec l'employeur et motivé. Le décret instaure un délai de prise d'effet de l'autorisation de servir à temps partiel pour raison thérapeutique de 30 jours maximum sauf en cas de reprise faisant suite à une pathologie longue (congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour invalidité temporaire imputable au service). Les agents concernés pourront bénéficier d'une ou plusieurs périodes de temps partiel thérapeutique en fonction de leur état de santé attesté par certificat médical, dans la limite d'un an maximum. Le texte supprime le contrôle systématique par un médecin agréé de l'agent souhaitant prolonger son temps partiel pour raison thérapeutique au-delà d'une période totale de trois mois, en laissant toutefois la possibilité à l'administration de demander un examen médical à tout moment, y compris lorsqu'elle examine la première demande. Il vient, enfin, supprimer le recours au conseil médical supérieur en cas d'avis du conseil médical concordant avec les conclusions du médecin agréé.

[NOR : CPPF2613307D](#)

Décret n° 2026-745 du 6 août 2026 relatif à la **procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique**

le décret détermine la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique. Il prévoit ainsi les conditions et la procédure selon lesquelles l'administration et l'agent public peuvent convenir d'un commun accord de la cessation définitive des fonctions entraînant la radiation des cadres ou la fin du contrat.

[NOR : CPPF2604585D](#)

- Décret n° 2026-746 du 6 août 2026 modifiant le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'**indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique** et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles

le décret pérennise l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, dispositif introduit à titre expérimental pendant cinq ans par l'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Les modalités d'indemnisation restent inchangées mais les planchers et les plafonds sont abaissés en cohérence avec les montants effectivement servis.

[NOR : CPPF2605325D](#)

- Arrêté du 6 août 2026 fixant les **modèles de convention de rupture conventionnelle** prévus par le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique

[NOR : CPPF2604586A](#)

•

Décret n° 2026-768 du 11 août 2026 relatif à l'**information du fonctionnaire sur les modalités de report de jours de congé annuel non pris**

le décret fixe le principe et les modalités du droit à l'information de l'agent bénéficiaire d'une période de report de congé annuel non pris du fait d'un congé pour raison de santé ou du fait d'un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales.

[NOR : CPPF2531573D](#)

•

Arrêté du 24 août 2026 fixant la **date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes** et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au **Conseil supérieur de la fonction publique territoriale**

[NOR : ATDB2622036A](#)

Funéraire

- Arrêté du 15 juillet 2026 relatif à la **réception dématérialisée des volets administratifs des certificats de décès par les mairies**

La transmission dématérialisée à la mairie du lieu de décès du volet administratif du certificat de décès mentionnée au II de l'article R. 2213-1-2 du code général des collectivités territoriales doit être effectuée par le téléservice « CertDc » du Hub d'Echange de l'Etat (HubEE) mis à disposition des mairies à titre gratuit par la direction interministérielle du numérique.

La procédure d'abonnement et l'accès aux volets administratifs sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://hubee.numerique.gouv.fr>

[NOR : SFHP2621248A](#)

- Décret n° 2026-697 du 28 juillet 2026 relatif à la **dématérialisation des certificats de décès**

le décret fixe les modalités de réception du certificat de décès au format électronique par les mairies et supprime la référence au nombre de feuillets du volet administratif du certificat de décès.

[NOR : SFHP2611009D](#)

- Décret n° 2026-770 du 13 août 2026 relatif à l'**information des consommateurs sur les prestations funéraires**

en application de la recommandation du Conseil national de la consommation formulée dans son avis du 1er juin 2022 préconisant de renforcer l'information précontractuelle mise à disposition des familles par les opérateurs funéraires, le décret introduit pour ces derniers l'obligation de mise à disposition d'une notice d'information standardisée dont le contenu est précisé par arrêté.

[NOR : ECOC2613171D](#)

- Arrêté du 13 août 2026 relatif à la **notice d'information définie à l'article R. 2223-24-1 du code général des collectivités territoriales**

[NOR : ECOC2533330A](#)

Justice

- LOI organique n° 2026-650 du 23 juillet 2026 relative au **renforcement des juridictions criminelles**

[Dossier Législatif : LOI organique n° 2026-650 du 23 juillet 2026 relative au renforcement des juridictions criminelles](#)

[NOR : JUSB2604412L](#)

- LOI n° 2026-651 du 23 juillet 2026 sur la **justice criminelle et le respect des victimes**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-651 du 23 juillet 2026 sur la justice criminelle et le respect des victimes](#)

[NOR : JUSD2604940L](#)

- Décret n° 2026-683 du 27 juillet 2026 portant diverses **mesures de simplification procédurale**

le décret poursuit la mise en œuvre du plan d'action pour la justice sous l'angle des mesures de simplification de la procédure civile dans la continuité des décrets n° 2024-673 du 3 juillet 2024 et n° 2025-619 du 8 juillet 2025. S'agissant des mesures in futurum, le décret introduit un délai d'exécution de l'ordonnance sur requête et un délai pour exercer l'action en rétractation lorsque l'ordonnance prononcée sur le fondement de l'article 145 a été signifiée. Il sécurise les délais de péremption en cas de décision ordonnant la radiation de l'affaire au rang des affaires en cours devant la Cour de cassation ou les cours d'appel. S'agissant des convocations à la charge du greffe en matière civile, il introduit une expérimentation, applicable sur le ressort de cours d'appel désignées par arrêté, prévoyant que toute première convocation est adressée par lettre simple, le juge désignant la partie devant procéder par voie de citation en cas de défaut de comparution. Il remplace l'exigence de certification par le greffe d'une procédure numérique matérialisée par la référence au procédé utilisé assurant une reproduction fidèle et garantissant l'intégrité du contenu. Il prévoit par ailleurs que lorsque le jugement a été établi sous format papier, il peut être converti sous format numérique. Plusieurs clarifications sont apportées concernant les modes amiables de résolution des différends. En matière de bail commercial, il prévoit la communication des mémoires selon les règles de la notification entre avocats. Il crée, en première instance, une procédure d'admission rapide des demandes incontestées, lorsque l'acte introductif d'instance a été délivré à personne et permet une motivation allégée. Il facilite la saisine du conseil de prud'hommes par voie électronique en limitant le nombre de pièces accompagnant la requête. Il offre au comptable public la possibilité de désigner le ou les tiers saisis chargés d'opérer les retenues en cas de saisie administrative à tiers détenteur à l'égard d'un débiteur percevant plusieurs rémunérations sans saisie des rémunérations en cours. Il permet la substitution du jugement statuant sur opposition à la contrainte émise par un organisme de sécurité sociale. Il impose de contester un redressement de cotisation au titre du travail dissimulé en délivrant une assignation à tous les travailleurs concernés par le litige. Il permet un dépôt de conclusions complémentaires devant la cour d'appel après le dépôt d'un rapport d'expertise consécutif à une mesure d'instruction ordonnée en appel en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il supprime l'exigence, qui incombait à toute auteur d'une contestation sur la nationalité d'une personne physique devant une juridiction judiciaire, de déposer au ministère de la justice une copie de l'acte introductif d'instance ou de l'acte de procédure comportant une telle contestation, à peine de caducité ou d'irrecevabilité dudit acte. Il permet au bénéficiaire d'un changement de prénom volontaire de demander lui-même à l'officier de l'état civil la mise à jour des actes de l'état civil après la décision du juge aux affaires familiales. Il permet à Mayotte, que les actes de notoriété soient publiés sur le site de la commission d'urgence foncière qui certifie ensuite leur publication.

[NOR : JUSC2612026D](#)

- Décret n° 2026-741 du 6 août 2026 portant diverses mesures de clarification et **modernisation de la procédure arbitrale**

Ce décret modernise le droit français de l'arbitrage, tant interne qu'international. Il donne davantage de visibilité aux institutions d'arbitrage en consacrant dans le code de procédure civile la référence au « centre d'arbitrage ». Il facilite le regroupement des procédures devant le tribunal arbitral. Il incite les parties et les arbitres à l'adoption de moyens procéduraux proportionnés. Il renforce les pouvoirs du juge d'appui en matière d'exécution des mesures provisoires et conservatoires et de production de pièces. Il consacre la possibilité pour le tribunal arbitral de liquider, par une sentence, l'astreinte qu'il a prononcée. Il consacre également la définition jurisprudentielle de la sentence arbitrale ainsi que la

possibilité de rendre une sentence arbitrale électronique et de conférer l'exequatur à une telle sentence en arbitrage interne comme international. Il permet une meilleure prise en compte de la reconnaissance des sentences. Il modifie le régime procédural applicable à l'examen des recours devant la cour d'appel en excluant dans certains cas la faculté pour la cour d'appel ayant annulé une sentence arbitrale de connaître du litige au fond. Il supprime l'effet suspensif du recours en annulation et de l'appel en matière interne, le premier président pouvant suspendre l'exécution si elle est susceptible de léser gravement les droits de l'une des parties. Il modernise la définition de l'arbitrage international en y intégrant la notion d'intérêts économiques. Il consacre et encadre la possibilité, devant la cour d'appel statuant sur un recours en matière d'arbitrage international ou rendu à l'étranger, de s'exprimer et de verser des pièces dans une autre langue que le français.

[NOR : JUSC2609620D](#)

- Décret n° 2026-779 du 13 août 2026 pris pour l'application de l'article 706-87-1 du code de procédure pénale relatif à la **procédure d'infiltration civile** et portant modification du décret n° 2014-346 du 17 mars 2014 relatif à la **protection des collaborateurs de justice**

le décret précise d'une part les conditions dans lesquelles la procédure de l'infiltration civile est mise en œuvre en phase d'enquête, celles dans lesquelles elle est renouvelée, est interrompue ou prend fin ainsi que celles dans lesquelles l'infiltré civil et ses proches peuvent bénéficier de mesures de protection et de réinsertion à l'issue de la mesure d'infiltration civile. D'autre part, le décret met à jour des dispositions du décret n° 2014-346 du 17 mars 2014 afin d'octroyer à la commission nationale mentionnée à l'article 706-63-1 du code de procédure pénale la compétence en matière d'infiltration civile que lui attribue la loi.

[NOR : JUSD2614502D](#)

Logement

- Arrêté du 15 janvier 2026 relatif à la **collecte de renseignements statistiques en 2026 sur l'occupation des logements sociaux**

[NOR : VL0L2600256A](#)

- Décret n° 2026-644 du 20 juillet 2026 relatif à l'**évolution de certains loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail**, pris en application de l'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

[NOR : VL0L2607774D](#)

- Décret n° 2026-734 du 1er août 2026 modifiant le décret n° 2026-38 du 29 janvier 2026 fixant la **liste des communes exemptées** de l'application des dispositions de l'article L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation en application du III du même article au titre de la période triennale 2026 à 2028

modification de la liste des communes exemptées de l'application de la section 2 du chapitre II du titre préliminaire du livre III de la partie législative du code de la construction et de l'habitation (CCH) au titre de la période triennale 2026 à 2028 telle qu'annexé au décret n° 2026-38 du 29 janvier 2026. Les articles L. 302-5 et suivants du CCH imposent des

obligations de production de logement social aux communes de plus de 3 500 habitants (1 500 dans l'unité urbaine de Paris) appartenant à une agglomération ou à un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, et dans lesquelles le nombre total de logements locatifs sociaux représente, au 1er janvier de l'année précédente, moins de 25 % (ou 20 %) des résidences principales. Le III de l'article L. 302-5 du CCH ouvre la possibilité d'exempter de ces obligations les communes situées dans des territoires faiblement tendus et celles dont l'isolement ou les difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants les rendent faiblement attractives. Le présent décret modifie cette liste, en ajoutant les communes d'Anse-Bertrand, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, Pointe-Noire, Sainte-Rose et Deshaies à la liste des communes exemptées.

[NOR : VL0L2612346D](#)

- Décret n° 2025-766 du 5 août 2025 relatif aux **performances techniques, énergétiques et environnementales des logements achevés depuis plus de vingt ans faisant l'objet de travaux de rénovation ou de réhabilitation** pour l'application de l'article 244 quater X du code général des impôts

le présent décret définit les performances techniques, énergétiques et environnementales mentionnées aux 3 et 4 du I de l'article 244 quater X du CGI, tel que modifié par le 9° du III de l'article 71 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, que les logements achevés depuis plus de vingt ans, acquis ou non, faisant l'objet de travaux de réhabilitation ou de rénovation doivent atteindre à l'issue de ces travaux pour bénéficier du crédit d'impôt prévu au même article 244 quater X.

En outre, afin d'appliquer de manière progressive les critères de performances énergétiques et environnementales ainsi définis aux logements mentionnés au 3 du I de l'article 244 quater X du CGI acquis à compter du premier jour suivant la publication du présent décret au Journal officiel de la République française et aux logements faisant l'objet de travaux de rénovation ou de réhabilitation mentionnés au 4 du I du même article 244 quater X pour lesquels une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire est déposée à compter de cette même date. Il prévoit également des dispositions transitoires pour les cas où une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire est déposée dans un délai d'un an suivant la publication du présent décret.

[NOR : MOMO2511863D](#)

- Décret n° 2026-774 du 12 août 2026 modifiant le décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'**application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts** et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts

l'article 26 de la loi n° 2025-594 du 30 juin 2025 contre toutes les fraudes aux aides publiques prévoit, pour les travaux aidés, l'obligation pour les entreprises ayant recours à la sous-traitance de disposer d'un signe de qualité à partir du 1er janvier 2027. Le présent décret vient préciser les conditions de détention du signe de qualité pour les acteurs concernés.

[NOR : VL0L2612467D](#)

•

Décret n° 2026-822 du 25 août 2026 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la **prime de transition énergétique**

le présent décret fait évoluer les dépenses éligibles au dispositif MaPrimeRénov'« par geste » en supprimant les forfaits correspondant aux gestes de travaux suivants : travaux d'installation d'équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire indépendants fonctionnant au bois ou autres biomasses, pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire, systèmes de ventilation, isolation, équipements de chauffage et, hors outre-mer, de fourniture

d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique ou avec des capteurs solaires hybrides. Pour les gestes de travaux restants, il prolonge l'accès au parcours « par geste » pour les logements classés « F » et « G » jusqu'au 31 décembre 2027 en France métropolitaine. Il procède enfin à plusieurs autres clarifications et simplifications réglementaires.

[NOR : VL0L2621819D](#)

•

Arrêté du 25 août 2026 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la **prime de transition énergétique**

le présent arrêté fait évoluer les dépenses éligibles au dispositif MaPrimeRénov'« par geste » en supprimant les forfaits correspondant aux gestes de travaux suivants : travaux d'installation d'équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire indépendants fonctionnant au bois ou autres biomasses, pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire, systèmes de ventilation, isolation, équipements de chauffage et, hors outre-mer, de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique ou avec des capteurs solaires hybrides. Pour les gestes de travaux restants, il acte le report au 1er janvier 2028 de l'obligation de fournir un diagnostic de performance énergétique en France métropolitaine.

[NOR : VL0L2620603A](#)

- Arrêté du 25 août 2026 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la **prime de transition énergétique** et l'arrêté du 30 mars 2009 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens

en raison de la suppression de certains forfaits de MaPrimeRénov' « par geste » - installation d'équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire indépendants fonctionnant au bois ou autres biomasses, pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire, systèmes de ventilation, isolation, équipements de chauffage et, hors outre-mer, de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique ou avec des capteurs solaires hybrides - les critères techniques relatifs à ces travaux sont abrogés pour ce dispositif. Par mesure de clarification, ces critères techniques sont repris pour le dispositif de l'éco-prêt à taux zéro, dont les travaux éligibles sont inchangés.

Le présent arrêté conditionne également l'éligibilité du dispositif MaPrimeRénov'« Parcours accompagné », uniquement en maison individuelle, aux projets de travaux ne conduisant pas à installer ou à conserver un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire intégrant au moins un équipement susceptible d'utiliser des combustibles fossiles. Les équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ne sont pas concernés par cette obligation. Le texte supprime la possibilité de financer des pompes à chaleur avec un appoint fossile au sein du dispositif MaPrimeRénov'.

Il met également à jour les attestations « devis » et « travaux » demandées dans le cadre du « parcours accompagné » de MaPrimeRénov'.

[NOR : VL0L2620605A](#)

Normes

Décret n° 2026-674 du 27 juillet 2026 portant **mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements**

à la suite notamment des propositions transmises par les préfets dans le cadre des processus « France simplification » et « Roquelaure de la simplification », le décret décline plusieurs mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements. Il modifie en simplifiant des dispositions contenues dans huit codes :

- le code général des collectivités territoriales par la simplification du fonctionnement des commissions départementales de coopération interdépartementale, la facilitation de l'inhumation dans les propriétés privées en outre-mer, l'harmonisation et la sécurisation des collectivités pour l'immobilier d'entreprise, l'harmonisation des règles en matière de garanties d'emprunt des collectivités locales aux entreprises, l'éligibilité de la dotation générale de décentralisation « bibliothèques » pour les collectivités de la Nouvelle-Calédonie, la simplification du processus d'évolution du SRADDET pour fixer la liste des projets d'envergure régionale, la suppression de l'obligation de la collecte d'ordures ménagères résiduelles ; l'adhésion de l'Etat à un établissement public de coopération culturelle après sa création ;

- le code de l'urbanisme par la dispense par le titulaire du droit de préemption de la demande de l'avis des Domaines lorsqu'il dispose d'un avis en cours de validité sur le bien, la facilitation des autorisations des réaménagements de lotissement, le choix du dépôt du dossier, la mise en cohérence des modalités de transmission des dossiers en matière commerciale avec les règles actuelles de dépôt dématérialisé du papier, la simplification du dossier de permis de construire, l'adaptation des règles formelles à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour la déclaration d'achèvement des travaux, la suppression de démarches supplémentaires que devaient réaliser les pétitionnaires pour les constructions et installations à proximité d'ouvrages ou installations de la Défense nationale, la modernisation et l'harmonisation des règles de publicité et d'entrée en vigueur des actes relatifs aux documents d'urbanisme, le déferé préfectoral sur les autorisations d'urbanisme ;

- le code général de la propriété des personnes publiques, concernant l'allègement des règles de publicité pour les demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime ;

- le code de la construction et de l'habitation pour l'ouverture des financements ANAH « humanisation » des structures d'hébergement en outre-mer, des précisions sur la possibilité pour le maire de se substituer à un propriétaire défaillant pour des diagnostics structurels sur des logements et recouvrer les créances, l'exclusion de la population carcérale de la définition de la population prise en compte dans le cadre du dispositif « solidarité et renouvellement urbain » ;

- le code de l'environnement concernant le relèvement du seuil à 3 mégawatts pour l'évaluation environnementale systématique des projets photovoltaïques, la nomination de commissaires-enquêteurs en cours d'année ;

- le code de l'action sociale et des familles concernant la délégation du président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale au directeur de l'EHPAD, de ses fonctions ou de sa signature ;

- le code de la sécurité intérieure en faisant passer de 3 ans à la durée du mandat, le mandat des maires pour siéger à la commission départementale de vidéoprotection ;

- le code des douanes en permettant aux préfets de fermer un commerce en cas de constatations d'infractions au régime des contributions indirectes passibles d'une peine d'emprisonnement ;

- une mesure de prorogation de la durée de validité des autorisations d'urbanisme relative à des projets d'énergies renouvelables ;

- une mesure d'application de la loi jeux Olympiques 2030 relative au dispositif de permis à double état ;
- une mesure pour que les agents contractuels des directions départementales des territoires puissent participer aux commissions de sécurité.

[NOR : ATDK2615074D](#)

Numérique

- Arrêté du 12 août 2026 portant **approbation du référentiel d'exigences relatif aux prestataires de services d'informatique en nuage**

[NOR : PRMD2617964A](#) (PDF)

- LOI n° 2026-813 du 24 août 2026 visant à **protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-813 du 24 août 2026 visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux](#)

[NOR : ECOX2602236L](#)

Décret n° 2026-816 du 24 août 2026 modifiant le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'**accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne**

mise en cohérence des modalités d'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne. Le décret modifie le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 afin de mettre en cohérence, avec les dates et délais prévus par la directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019, transposée par la loi la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023, les contenus exemptés de l'obligation d'accessibilité des services de communication au public en ligne pour les organismes visés à l'article 47 de la loi de 2005.

[NOR : PRMJ2432005D](#)

Pouvoirs de police & sécurité

- Circulaire du 16 juillet 2026 relative au **pilotage et l'animation des services et missions visant à mettre en œuvre la directive bruit 2002/49/C**

Ce projet de circulaire précise le rôle des préfets dans la mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE, fondée sur la production de cartes de bruit stratégique et de plans d'action contre le bruit. Il rappelle leurs responsabilités de pilotage, de respect des échéances quinquennales et de suivi des collectivités, avec possibilité de substitution en cas de défaillance. Face aux retards de la 4e échéance exposant la France à un risque contentieux, il fixe une stratégie pragmatique : selon le cas, il s'agit de prioriser l'élaboration des plans de 5e échéance ou d'exiger la production des plans de 4e échéance. Il vise aussi à mobiliser rapidement les acteurs concernés (collectivités et aéroports) pour la 5e échéance (2025-2030), en renforçant l'accompagnement, la coordination locale et l'anticipation des obligations afin d'éviter de nouveaux retards.

[NOR : TECP2608922C](#) (PDF)

Décret n° 2026-723 du 1er août 2026 réprimant la **méconnaissance des interdictions de baignade et d'activités nautiques**

le décret prévoit une contravention de la 3e classe ayant pour objet de réprimer la baignade ou la pratique d'activités nautiques dans des zones faisant l'objet d'une mesure d'interdiction. Cette sanction renforce ainsi la répression des comportements dangereux susceptibles de causer la noyade et le décès de leur auteur et de compromettre la conservation, l'utilisation normale ou la sécurité des usagers des eaux intérieures. Dans une logique de dissuasion et d'efficacité accrues, le décret prévoit le recours à l'amende forfaitaire et tire les conséquences de cette création sur les compétences des agents chargés de la répression des arrêtés de police générale ou de la police de la navigation.

[NOR : ATDB2611794D](#)

LOI n° 2026-798 du 18 août 2026 visant à offrir des **réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-798 du 18 août 2026 visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens](#)

[NOR : INTD2604047L](#)

- Arrêté du 18 août 2026 relatif à la **formation des agents de police municipale affectés au sein d'une brigade cynophile de police municipale avant le 1er janvier 2028**

Les agents de police municipale, affectés au sein d'une brigade cynophile de police municipale avant le 1er janvier 2028, détenteurs d'une attestation de réussite à une formation correspondant à la spécialité cynophile délivrée avant le 1er janvier 2028, ne sont pas tenus de suivre la formation préalable correspondant à la spécialité cynophile prévue par le premier alinéa de l'article R. 511-34-6 du code de la sécurité intérieure pour être nommés maîtres-chiens de police municipale.

[NOR : INTD2608407A](#)

- Décret n° 2026-814 du 24 août 2026 relatif aux **compétences du préfet de police et du préfet de Corse**

le décret ajuste la répartition des compétences entre le préfet de police et les préfets des départements de petite couronne (92, 93, 94), afin de tenir compte des évolutions législatives récentes et des blocs de compétences relevant de la police d'agglomération. Par ailleurs, il ajuste la répartition des compétences entre le préfet de police et les préfets des départements dans le ressort desquels se situent les emprises des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly. Enfin, il prévoit de permettre au préfet de Corse d'exercer des nouvelles missions de coordination de l'action des services de l'Etat en Corse, assisté par le coordonnateur pour la sécurité, dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, et d'actualiser le positionnement et les missions de la coordination pour la sécurité en Corse (CSC). Ces évolutions ont pour objet de donner une véritable dimension de coordination régionale à la lutte contre la criminalité organisée en Corse.

[NOR : INTP2614841D](#)

Santé publique

- Arrêté du 25 juin 2026 pris pour l'application de l'article 1613 bis du code général des impôts relatif à la taxe dite « prémix »

Pour l'application du I bis de l'article 1613 bis du code général des impôts, la liste de substances ayant un effet stimulant sur le corps est la suivante :

- 1° La caféine ;
- 2° La guaranine ;
- 3° La taurine ;
- 4° Le ginseng.

[NOR : CPPD2614456A](#)

- LOI n° 2026-668 du 27 juillet 2026 visant à doter la France d'une **stratégie nationale de lutte contre les maladies cardio-neuro-vasculaires**

[NOR : SFHX2609544L](#)

- Décret n° 2026-751 du 7 août 2026 prescrivant les **mesures d'urgence nécessaires à la gestion d'un risque d'infection à hantavirus Andes**

le décret a pour objet, du fait du risque d'infection à hantavirus Andes créé par le séjour sur le territoire national d'une personne ayant contracté l'infection en Argentine et de personnes en contact avec elles, de prévoir la possibilité de les placer en quarantaine et, le cas échéant, en isolement. Le placement en quarantaine tient compte des conditions dans lesquelles les contacts à risque ont eu lieu et de l'observation des recommandations des autorités sanitaires de procéder à un isolement volontaire. Les mesures peuvent être exécutées dans un établissement de santé.

[NOR : SFHX2621812D](#)

- Arrêté du 3 août 2026 modifiant l'arrêté du 19 août 2011 relatif au **constat de risque d'exposition au plomb**

[NOR : SFHP2619070A](#)

•

Arrêté du 3 août 2026 modifiant l'arrêté du 19 août 2011 relatif au **diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures**

[NOR : SFHP2619074A](#)

- Décret n° 2026-810 du 21 août 2026 relatif à la **soutenabilité du système de santé et à la prise en charge de certains dispositifs médicaux**

afin de renforcer la pérennité de notre système de santé et de permettre le financement par l'assurance maladie des traitements et des dispositifs médicaux les plus innovants et coûteux, le présent décret modifie la répartition de la prise en charge des dispositifs médicaux, en renforçant la contribution des organismes complémentaires dans le cadre des contrats solidaires et responsables, qui représentent 95 % des contrats vendus.

Le décret préserve dans le même temps la prise en charge à 100 % dont bénéficient les patients atteints d'une affection de longue durée (ALD). Il maintient en outre à 100 % la prise en charge par l'assurance maladie des dispositifs médicaux essentiels, tels que les dispositifs de grand appareillage (prothèses, orthèses sur mesure) et les véhicules pour personnes handicapées. Il n'entraînera aucun reste à charge supplémentaire pour les personnes en ALD ainsi que pour les 8 millions de Français couverts par la complémentaire santé solidaire.

[NOR : SFHS2619811D](#)

•

Décret n° 2026-811 du 21 août 2026 permettant le **financement de l'accès aux médicaments les plus innovants** en tirant les conséquences de l'évaluation du service médical rendu sur les médicaments parmi les moins efficaces

l'assurance maladie consacrera en 2027 près de 16 Md€ à la prise en charge des médicaments innovants, par exemple pour la prise en charge de médicaments innovants dans le domaine de la lutte contre le cancer dont la dépense nette moyenne par patient avoisine les 6 000€/an. L'accès à l'innovation, mais aussi aux traitements du quotidien les plus efficaces, doit aller de pair avec une meilleure efficacité de la dépense, fondée sur l'évaluation indépendante du service médical rendu des produits pris en charge. Le présent décret vise ainsi à baisser le niveau de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire des produits dont le service médical rendu n'est pas majeur et qui ne sont pas irremplaçables et coûteux. Il réduit plus fortement la prise en charge des médicaments dont le service médical rendu est faible, dans le cadre d'une réforme structurelle de l'évaluation des produits de santé.

Avec ce texte, le Gouvernement se donne les moyens de préserver la prise en charge intégrale par l'Assurance maladie dont bénéficient, pour leurs soins notamment, les patients atteints d'une affection de longue durée (ALD) et les femmes enceintes, ainsi que les assurés éligibles à la complémentaire santé solidaire compte tenu de leurs faibles ressources. Le niveau de remboursement est maintenu pour les près de 4 000 médicaments les plus efficaces, actuellement remboursés à hauteur de 65 voire 100 % par l'assurance maladie.

Il modifie également la participation des assurés n'étant pas atteints d'une affection de longue durée exonérante aux frais afférents aux médicaments dont le service médical rendu a été défini par la Haute Autorité de santé comme modéré.

[NOR : SFHS2619814D](#)

- Décret n° 2026-812 du 21 août 2026 relatif à la soutenabilité de notre système de santé et à la prise en charge des

transports sanitaires

afin de renforcer la pérennité de notre système de santé et de permettre le financement par l'Assurance maladie des soins et produits les plus essentiels, innovants et coûteux, le Gouvernement se donne les moyens avec le présent décret de modifier la répartition de la prise en charge des transports sanitaires en renforçant la contribution des organismes complémentaires.

Il n'entraînera aucun reste à charge supplémentaire pour les personnes en ALD ainsi que pour les 8 millions de Français couverts par la complémentaire santé solidaire.

Il prévoit par ailleurs une harmonisation des conditions de prise en charge des transports sanitaires pour tous les assurés n'étant pas atteints d'une affection de longue durée au sens des 3^e et 4^e de l'article L. 160-14 du code de la sécurité sociale, afin de concentrer les ressources sur les situations les plus médicalement justifiées.

[NOR : SFHS2619819D](#)

Santé & sécurité au travail

- Arrêté du 30 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2015 relatif au mode de calcul des paramètres physiques indicateurs du **risque d'exposition au bruit** et aux conditions de mesurage des niveaux de bruit en milieu de travail

l'arrêté modifie le millésime des normes NF EN ISO 9612 et NF EN ISO 4869-2 citées aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 11 décembre 2015 relatif au mode de calcul des paramètres physiques des indicateurs du risque d'exposition au bruit et aux conditions de mesurage des niveaux de bruit en milieu de travail afin de permettre une meilleure évaluation de l'exposition des travailleurs au bruit et une meilleure protection.

[NOR : TRST2618682A](#)

Sécurité publique

- LOI n° 2026-667 du 27 juillet 2026 visant à **renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-667 du 27 juillet 2026 visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat](#)

[NOR : INTX2608182L](#)

SDIS

- Arrêté du 13 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 24 mai 2023 fixant le **nombre maximal de primes de parcours professionnels des sous-officiers de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris**

[NOR : ARMH2617242A](#)

- Arrêté du 15 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux **formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires**

[NOR : INTE2519618A](#)

- Arrêté du 23 juillet 2026 portant modification de l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux **normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes** et de l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes

[NOR : TRAA2602119A](#)

- Arrêté du 30 juillet 2026 abrogeant l'arrêté du 4 janvier 2017 relatif à la **formation des colonels de sapeurs-pompiers professionnels**

[NOR : INTE2620682A](#)

Sport

- LOI n° 2026-725 du 3 août 2026 relative à l'**organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel**

[Dossier Législatif : LOI n° 2026-725 du 3 août 2026 relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel](#)

[NOR : SPOX2516508L](#)

Statut de l' élu

- Ordonnance n° 2026-468 du 10 juin 2026 portant extension et adaptation aux collectivités relevant de l'article 74 de la Constitution et à la Nouvelle-Calédonie des dispositions de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un **statut de l' élu local** (rectificatif)

[NOR : MOMO2610008Z](#)

Décret n° 2026-800 du 17 août 2026 pris pour l'application de l'article 15 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un **statut de l' élu local**

l'article 15 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local modifie l'article L. 2123-1 du code général des collectivités territoriales afin d'introduire deux nouveaux motifs pour lesquels l'employeur est tenu de laisser au salarié de son entreprise membre d'un conseil municipal le temps nécessaire pour s'y rendre et y participer. Il s'agit, d'une part, des commémorations, fêtes et journées nationales, et, d'autre part, des cas de mise en œuvre des mesures de sûreté prescrites par le maire en application de l'article L. 2212-4 du même code. Le présent décret porte application de ces mesures. Il précise que les commémorations, fêtes et journées nationales concernées sont celles qui ont été créées par la loi ou par décret, et tire les conséquences de ces modifications au sein des articles relatifs à la compensation financière prévue pour ces absences et à la prise en charge des frais de garde. Il étend également le bénéfice de ces dispositions aux élus des EPCI.

[NOR : ATDB2613089D](#)

Décret n° 2026-801 du 18 août 2026 pris pour l'application du 5° de l'article 15 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant **création d'un statut de l' élu local**

l'article 15 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local modifie l'article L. 2123-1 du code général des collectivités territoriales afin d'introduire de nouveaux motifs pour lesquels l'employeur est tenu de laisser au salarié de son entreprise membre d'un conseil municipal le temps nécessaire pour s'y rendre et y participer. Il s'agit notamment des commémorations, fêtes et journées nationales. Le présent décret porte application de cette mesure.

[NOR : ATDB2620554D](#)

Statistiques publiques

- Arrêté du 10 juillet 2026 complétant l'arrêté du 27 octobre 2025 portant **approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale et régionale des services publics pour 2026** (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales)

cet arrêté liste les enquêtes statistiques auprès des ménages et des collectivités territoriales des services publics pour 2026. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du Conseil national de l'information statistique (CNIS, www.cnis.fr).

[NOR : ECOO2619044A](#)

- Arrêté du 10 juillet 2026 complétant l'arrêté du 27 octobre 2025 portant approbation du programme d'enquêtes

statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2026 (enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles)

cet arrêté complète la liste des enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles des services publics pour 2026. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont disponibles sur le site du Conseil national de l'information statistique (CNIS, www.cnis.fr).

[NOR : ECOO2619045A](#)

Tourisme, sport et loisirs

- Arrêté du 27 juillet 2026 modifiant l'annexe I de l'arrêté du 2 septembre 2008 modifié relatif aux **communes touristiques et aux stations classées de tourisme**

le présent arrêté met à jour l'annexe I de l'arrêté du 2 septembre 2008 modifié relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme (il tient notamment compte du transfert aux établissements publics de coopération intercommunale/EPCI de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », et des modifications de l'article R. 133-33 du code du tourisme, relatives aux modalités de calcul de la capacité d'hébergement d'une population non permanente, intervenus depuis septembre 2008).

[NOR : PMEI2616003A](#)

•

Décret n° 2026-830 du 28 août 2026 relatif au « **Pass'Sport** » 2026

le décret prolonge le dispositif « Pass'Sport » en 2026. Il détermine la liste des personnes éligibles, les structures habilitées à percevoir les aides correspondantes, les conditions dans lesquelles elles peuvent en bénéficier. Le décret organise l'accès aux données de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), la Caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon (CPS) et des régions participant au déploiement du dispositif.

[NOR : SPOV2619737D](#)

Transports, voirie & sécurité routière

- Arrêté du 8 juillet 2026 relatif aux **contrôles de sûreté dans les ports et installations portuaires**

[NOR : TRAT2617059A](#)

- Arrêté du 25 juin 2026 fixant les **ratios et montants de compensation attribués à chaque autorité organisatrice de la mobilité** pour l'année 2025

[NOR : CPPS2619383A](#)

- Arrêté du 21 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux **modalités d'immatriculation des véhicules**

l'objet du présent arrêté est de modifier et renforcer les conditions à l'habilitation des professionnels de l'automobile à télétransmettre des opérations dans le système de traitement automatisé prévu à l'article L. 330-1 du code de la route et les obligations incombant aux professionnels habilités.

[NOR : TRAR2619708A](#)

- Décret n° 2026-652 du 22 juillet 2026 portant **modification de la liste des véhicules d'intérêt général prioritaires prévue à l'article R. 311-1 du code de la route**

le décret a pour objet d'octroyer le statut de véhicule d'intérêt général prioritaire aux véhicules des représentants de l'Etat lorsqu'ils sont investis de missions liées à de la gestion de crise, à ceux des procureurs de la République et leurs substituts dans le cadre de leurs missions de permanence pénale et aux véhicules du service interne de sécurité de la SNCF et de la Régie autonome des transports parisiens utilisés dans le cadre des procédures de cyno-détection.

[NOR : INTS2611087D](#)

- Décret n° 2026-652 du 22 juillet 2026 portant modification de la **liste des véhicules d'intérêt général prioritaires** prévue à l'article R. 311-1 du code de la route (rectificatif)

[NOR : INTS2611087Z](#)

- Décret n° 2026-693 du 27 juillet 2026 relatif aux modalités de mise en œuvre de la **taxe sur l'utilisation par les poids lourds de certaines voies du domaine public routier**

[NOR : TRAT2427502D](#)

- Décret n° 2026-694 du 27 juillet 2026 portant modification de l'**article R. 121-2 du code de l'environnement**

ce décret modifie le tableau figurant à l'article R. 121-2 du code de l'environnement afin de préciser, au sein de la catégorie relative à la création de lignes ferroviaires, que les systèmes de transports guidés pour le service public aéroportuaire réalisés par un gestionnaire à l'intérieur des emprises dont il est propriétaire ne sont pas prises en compte pour l'application des seuils et critères de l'article L. 121-8.

[NOR : TRAA2608873D](#)

- Décret n° 2026-698 du 28 juillet 2026 relatif aux **aides exceptionnelles attribuées aux entreprises de transport fluvial de marchandises**

dans le cadre des mesures d'aides aux entreprises de transport en raison de la hausse du prix des produits pétroliers résultant du conflit au Moyen-Orient, le présent décret met en place des aides exceptionnelles au bateau de marchandise en navigation intérieure au bénéfice des entreprises dont l'activité principale est le transport public de marchandises.

[NOR : TRAT2611268D](#)

-

Arrêté du 28 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 24 août 2020 relatif à l'**expérimentation d'une signalisation relative aux voies de circulation réservées à certaines catégories de véhicules sur certains axes**

[NOR : INTS2618856A](#)

- Décret n° 2026-732 du 1er août 2026 relatif aux **grands ports maritimes et fluvio-maritimes**

le décret actualise et adapte la réglementation relative aux grands ports maritimes et fluvio-maritimes en simplifiant la procédure de remontée d'information concernant les conventions réglementées, en renforçant le dialogue entre le conseil de surveillance et le conseil de développement, au sein duquel siègent notamment les acteurs socio-professionnels de la place portuaire, en actualisant les modalités de désignation des commissaires aux comptes au sein des grands ports maritimes et fluvio-maritimes, et en modifiant et harmonisant les conditions d'âge pour exercer les fonctions de président du conseil de surveillance, en faisant passer l'âge limite de soixante-sept à soixante-dix ans.

[NOR : TRAT2612507D](#)

Urbanisme

- Arrêté du 13 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2011 portant **règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique**

[NOR : INTE2618130A](#)

- Arrêté du 27 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la **protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation** en ce qui concerne l'utilisation à des fins de stockage de certains boxes de parcs de stationnement

Publics concernés : propriétaires uniques d'immeubles d'habitation comportant des parcs de stationnement couverts, bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage, gestionnaires d'immeubles d'habitation, services instructeurs et services de contrôle compétents en matière de sécurité incendie.

Objet : le présent arrêté complète l'arrêté du 31 janvier 1986 par la création d'un article 78-1 permettant, dans un cadre proportionné et sécurisé, l'affectation partielle de boxes de stationnement à un usage de stockage, sous réserve du respect d'exigences constructives, organisationnelles et de limitation de charge calorifique.

[NOR : VL0L2609146A](#)

Décret n° 2026-733 du 1er août 2026 portant diverses **mesures de coordination relative à l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme**

l'article 1er de la loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement modifie le régime juridique des procédures d'élaboration et d'évolution des schémas de cohérence territoriale (SCoT), des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des cartes communales fixé au sein des chapitres III des titres IV, V et VI du livre Ier du code de l'urbanisme.

Les articles 1er et 2 du présent décret procèdent aux mesures de coordination réglementaire rendues nécessaires par les modifications ainsi apportées à la partie législative du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, l'article 3 du présent décret met en cohérence les articles R. 132-6 et R. 132-9 du code de l'urbanisme avec la rédaction de l'article L. 132-13 du même code issue de l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale. En effet, l'article 1er de cette ordonnance a modifié les articles L. 132-12 à L. 132-13 du code de l'urbanisme relatifs aux consultations à mener lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

[NOR : VL0L2603558D](#)

- Décision du 10 août 2026 portant **fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2025**

[NOR : AGRS2621679S](#)